

Déclaration liminaire

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN des Bouches-du-Rhône,

Nous ne pouvons qu'être inquiets quant à l'avenir de la jeunesse et plus particulièrement celui des élèves qui nous sont confiés. Dans son allocution télévisée, le président Macron affirmait qu'il s'agit « *d'aller vers la généralisation du service national universel en seconde* ». Le ministre des Armées poursuivait sur France Inter en précisant que l'objectif du SNU est bien de « *transmettre des valeurs militaires* ».

Le mardi 30 janvier, le Premier ministre Attal a donné le calendrier : cette généralisation prendra effet à la rentrée de septembre 2026.

Mises bout à bout, les différentes annonces gouvernementales tracent l'avenir de générations entières opportunément sorties du système scolaire : les élèves faibles en mathématiques et en français seraient regroupés dès l'an prochain (en 6^e/5^e) et l'année suivante (en 4^e/3^e) dans des groupes de niveaux (dans ce que le ministère appelle les « groupes 1 »). Ceux qui n'auront pas le brevet au printemps 2025 seraient interdits d'accéder au lycée ou au lycée professionnel et à nouveau regroupés dans des classes dites « prépa-lycée ». En septembre 2026, ils auront atteint l'âge de 16 ans, fin de l'obligation scolaire... et disponibles pour être embrigadés au SNU, antichambre des bureaux de recrutement de l'armée.

La FNEC FP FO continue d'exiger l'abandon du SNU.

Le 1^{er} février, les personnels ont répondu massivement à l'appel à la grève lancé par l'intersyndicale FO-FSU-CGT-SUD. Outre les revendications d'augmentation significative des salaires, la défense des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, l'ensemble des mesures du « choc des savoirs » suscitent une très forte opposition des collègues, notamment sur le tri social qu'impose la constitution des groupes de niveau et pour lequel toutes les organisations syndicales en demande l'abandon total.

Comment seraient constitués ces groupes de niveaux pour les élèves de 6e ? Qui serait responsable du tri ?

La feu ministre Oudéa-Castéra y a répondu, lors d'une visioconférence avec les chefs d'établissement :

« *avant la rentrée, en mai-juin, chefs d'établissement et directeurs d'école se réuniront pour étudier une première répartition possible des élèves en s'appuyant sur les évaluations des PE, pour préparer des préclasses.* » Ainsi, les professeurs des écoles, et notamment les directeurs, seraient responsables de trier les élèves afin de préparer leur affectation dans un des trois groupes de niveaux du collège !

Pour la FNEC FP-FO 13, les mesures Macron-Attal du « choc des savoirs », sont inacceptables. Qu'ils soient professeurs des écoles ou professeurs dans le second degré, les enseignants refusent de trier leurs élèves pour mettre en place les groupes de niveaux ! Ils exigent le retrait pur et simple de toutes les mesures du « choc des savoirs »

Les conditions d'instruction des élèves en situation de handicap sont de plus en plus dramatiques. Vous en savez la raison : des centaines d'entre eux sont scolarisés par défaut en classe banale, faute de places dans une structure spécialisée adaptée, au mépris des notifications de la MDPH !

Pour la FNEC FP-FO 13, les élèves notifiés pour bénéficier de ces structures ont des besoins particuliers et il est inacceptable que ces mêmes élèves ne bénéficient pas de la prise en charge adaptée à leurs troubles. Combien d'élèves devant bénéficier d'une ULIS TSA se retrouvent en classe banale ou en ULIS TFC par défaut ? Ces conditions de scolarisation sont insupportables pour les élèves, pour leurs familles et pour les enseignants. Cette même logique est appliquée à la sortie du CM2 où un grand nombre de ces élèves porteurs de handicap se retrouvent par défaut en SEGPA, quand ce n'est pas en classe de 6e banale, faute de places en ULIS collège. Cela conforte notre revendication d'abandon de l'acte II de l'inclusion scolaire, exigence qui a été portée au ministère par la Fédération FO de l'enseignement lors de la manifestation nationale du 25 janvier dernier. Nous ne voulons pas plus la mise en place des PAS qui n'ont aucune existence légale, puisque l'article 233 de la loi de finances censé les créer a été censuré le 28 décembre par le Conseil constitutionnel, que nous ne voulons de la fusion des AESH et des AED, ou encore de la disparition/dissolution des établissements médicaux-sociaux qui ne vise qu'à faire des économies sur le dos des enfants les plus fragiles et qui conduit à la maltraitance institutionnelle. La FNEC FP FO 13 revendique la préservation de tous les postes dans les structures spécialisées, IME et ITEP notamment, et de créer tous les postes manquants pour permettre une prise en charge adaptée pour les élèves à besoin particuliers.

L'École publique est aujourd'hui menacée par les suppressions de postes, par l'avalanche de mesures inacceptables qu'elle subit depuis des années, par le sort réservé aux élèves en situation de handicap, par celui réservé aux élèves en grande difficulté scolaire... autant de mesures qui rendent insupportables les conditions de travail des personnels et qui dégradent les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves. C'est dans ce contexte que le ministère compte encore fermer 650 postes dans le 1^{er} degré pour la prochaine rentrée.

Car les raisons pour lesquelles ce gouvernement supprime ces centaines de postes sont les mêmes que celles qui ont motivée la contre-réforme des retraites : il faut financer la loi de programmation militaire de plus de 415 milliards d'euros sur 5 ans, tout en remboursant les intérêts d'une dette qui n'est pas celle des travailleurs, annoncée par le ministre Le Maire à travers la cure d'austérité de 10 milliards d'euros et pour laquelle Mme Belloubet a déjà confirmé qu'elle apporterait la quote-part de son ministère à hauteur de 750 millions d'euros.

Concernant le projet de carte scolaire 1^{er} degré,

Alors que notre département se voit accorder, pour la 2^{ème} année consécutive, une dotation de 0 poste, votre projet de carte scolaire, monsieur le DASEN, présenté hier en CSASD, contient, après vos derniers ajustements, près de 101 fermetures pour 86 ouvertures.

Comment faire, avec une dotation nulle en poste, pour répondre positivement à l'ensemble des besoins des équipes enseignantes pour améliorer leurs conditions de travail ?

Comment alléger significativement tous les effectifs par classe et répondre à la priorité ministérielle de plafonnement à 24 élèves en GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire ? Comment répondre au manque récurrent de titulaires remplaçants dans toutes les circonscriptions ? Comment reconstituer et développer les RASED ? Comment scolariser correctement les élèves non francophones et ceux à besoins éducatifs particuliers ?

Ce projet de carte scolaire n'a donc reçu aucune voix favorable lors du CSAsD du 21 février. Pour des dizaines d'écoles, il est impossible de préparer une structure d'école ! La rentrée ne peut pas, ne doit pas se dérouler dans ces conditions ! Les fermetures doivent être annulées, les ouvertures demandées par les

écoles sont indispensables et légitimes. Elles doivent être satisfaites dès maintenant, sans attendre la rentrée !

Comme vous serez amenés à faire des ajustements d'ici la prochaine rentrée, notamment sur Marseille, nous vous demandons de relayer immédiatement notre revendication auprès de Mme la ministre, afin d'obtenir une dotation complémentaire de postes pour notre département, ceci afin que la brigade départementale ne soit pas, encore une fois, votre seule variable d'ajustement.

Cette dotation nulle en poste a également pour conséquence des refus massifs de demandes de temps partiels et de disponibilités sur autorisation. Nous refusons que les enseignants soient toujours et encore les victimes de ces choix budgétaires !

Rien ne peut justifier les fermetures de classes annoncées dans notre département pour la prochaine rentrée ! Rien ne peut justifier les sordides économies saccageant l'École publique et l'avenir de nos jeunes générations alors que le ministère de l'Éducation nationale vient de rendre 285 millions d'euros au budget 2023 à Bercy... il n'y avait pas matière à les utiliser en 2023 ? De l'argent il y en a et l'École publique en a cruellement besoin ! Il faut mettre en œuvre l'application du principe fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée !

Concernant le 2nd degré,

Nous nous sommes déjà largement exprimés sur cette réforme de tri social, de destruction et de désorganisation totale de l'École Publique. Les enseignants refusent d'organiser la ségrégation de leurs élèves, de les enfermer dans des ghettos, ils veulent faire leur métier et en avoir les moyens ! Force Ouvrière réaffirme évidemment son exigence de retrait total du « choc des savoirs ».

Monsieur le DASEN, vous le savez, les collègues sont saisis d'une colère comme nous n'en avons rarement vu. Cette réforme est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. De partout, les collègues rédigent des motions, votent contre les DGH, voire boycottent les CA et parfois se saisissent de la grève, comme au collège Thiers, et de la manifestation, comme au collège Anatole France.

Monsieur le DASEN, combien de DGH ont été refusées dans les collèges ? Les collègues seront à nouveau présents devant la DSDEN aujourd'hui. Nous soutenons totalement tous les collègues mobilisés et nous les accompagnerons jusqu'à obtenir le retrait. Si pour cela il faut la grève pendant plusieurs jours, le ministère ne nous laisse pas le choix !

Lors du dernier CSAD, nous vous avons transmis en main propre 3 premières motions de collèges, nous vous en transmettons 10 nouvelles venant des collèges Yves Montand, Manet, Lakanal, Font d'Aurumy, Daumier (Martigues), Giono, Sarraute, Ubelka, Dolto et Matraja.

Dans ce contexte de délabrement des services publics, de recul des droits sociaux et de dégradation généralisée de l'École publique, le Président Macron, le gouvernement Attal et la ministre Belloubet seraient bien inspirés d'entendre la colère qui monte partout et de satisfaire l'ensemble des revendications, à commencer par l'annulation des 650 suppressions de postes dans le 1^{er} degré.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP FO votera CONTRE le projet de carte scolaire pour le 1^{er} et le 2nd degré, inscrits dans cette logique comptable d'enveloppe fermée qui dégrade encore plus les conditions de travail des enseignants.

Nous vous remercions de votre écoute et des réponses que vous pourrez nous apporter.